Club sportif du Val d'Oise

FICHE INFORMATION PSE 2
SESSION 2021 – 2022

Organisée par le Club sportif du Val d'Oise sous l'égide de la F.F.S.S. 95

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Prendre en charge une personne présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie.
Mettre en œuvre l'action de secours face à une victime présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie.

Prendre en charge une personne victime d'une atteinte circonstancielle
Mettre en œuvre l'action de secours face à une victime présentant d'une atteinte circonstancielle.

Prendre en charge une personne présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
Mettre en œuvre l'action de secours face à une victime présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

Prendre en charge au sein d'une équipe, en assurant l'immobilisation totale ou partielle d'une personne présentant un traumatisme du squelette.
Mettre en œuvre l'action de secours adaptée face permettant l'immobilisation totale ou partielle d'une victime présentant un traumatisme du squelette.

Assurer, au sein d'une équipe, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
Mettre en œuvre l'action de secours adaptée face permettant d'assurer le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe
Tenir le rôle d'un équipier secouriste de la FFSS qui coordonne les actions de secours conduites au sein d'une équipe

ÉVOLUER DANS LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE À SON ACTION DE SECOURS ET DANS LE RESPECT DES PROCÉDURES DÉFINIES PAR SON AUTORITÉ D'EMPLOI.

Identifier l'attitude que doit adopter un équipier secouriste et son comportement dans le respect des procédures définies par le FFSS et le respect textes réglementaires
Connaitre l'aptitude et comportement d'un équipier secouriste tel que défini dans les procédures définies par le FFSS et le respect textes réglementaires

Indiquer le rôle d'un équipier secouriste, sa mission et les moyens qu'il est susceptible d'utiliser.
Indiquer les situations où l'équipier secouriste est amené à agir au sein d'une équipe de secours de la FFSS.
Rassembler le matériel minimum et complémentaire de premiers secours pouvant être mis en œuvre par un équipier secouriste de la FFSS.

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente d'une équipe de secours, de la victime et des autres personnes lors d'une intervention en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition.
Indiquer comment supprimer ou écarter le danger spécifique identifié pour assurer sa protection, celle de la victime et des autres personnes.

PLANNING

Club sportif du Val d'Oise

Coût :
Tarification 2021-2022

Formation initiale PSE 2 270 Euros (Licence comprise)
Formation continue PSE 2 110 Euros (Licence comprise)

Lieux :

Piscine de Montmorency (pour la formation et les révisions)
5 rue Henri Dunant
95160 Montmorency

Planning de la formation de Mai 2022 :

DUREE DE FORMATION
L'unité d'enseignement « Premiers Secours en Équipe de Niveau 2», lorsqu'elle est dispensée en présentiel, est fixée à une durée minimale de vingt-huit heures.

Début de Formation : Lundi 2 Mai 2022
Fin de formation : le Jeudi 5 Mai 2022

Lundi 2 Mai : PSE 2 9h – 17h30
Mardi 3 Mai : PSE 2 9h – 17h30
Mercredi 4 Mai : PSE 2 9h – 17h30
Jeudi 5 Mai : PSE 9h – 17h30 Evaluation PSE2

Inscription :

- S'inscrire par mail en précisant : Nom, Prénom, date de naissance, lieu de naissance, Mail, n° Téléphone
A l'adresse suivante : contact@piscinemontmorency.fr

- Pour tout renseignement, vous pouvez contacter 01.34.12.91.12